



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Référént COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

**8ÈME
DE FINALE**

**GAMBARDELLA
CRÉDIT AGRICOLE
FFF**

CANET RFC

VS

**OLYMPIQUE
LYONNAIS**

**DIMANCHE 20 FÉVRIER
STADE ST MICHEL - 14H30**

8ème de finale de la Coupe Gambardella
Les jeunes canétois recevront l'OLYMPIQUE LYONNAIS !
Superbe affiche en perspective à SAINT MICHEL!

**L'OFFICIEL 66 N°25 DU 11/02/22
SAISON 2021/2022**

**L'OFFICIEL 66 N°25 DU 11/02/22 SAISON
2021/2022**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**STAGES DES PHOENIX
VACANCES FOOT** 

Perfectionnement Foot et multi-activités

Du 21 au 25 Février et du 28 Février au 4 Mars

Date limite d'inscription: 18 Février

90€ la semaine
30€ la journée
10€ la demi-journée

Accueil de 8h à 18h
Repas tiré du sac
Ouvert à tous de 5 à 15 ans

**ET STAGE SPÉCIAL
VACANCES FOOT ENTRE COPINES**
Les 24 et 25 Février

Date limite d'inscription: 21 Février

35€ les deux jours
20€ la journée
10€ la demi-journée

Accueil de 8h à 18h
Repas tiré du sac
Ouvert à toutes de 5 à 14 ans

Inscription et renseignements : Jordi Garcia 06 11 26 41 93



**STAGE
DE PRINTEMPS**

 

**LE CANET RFC ORGANISE LE STAGE DE PRINTEMPS !
DU LUNDI 21/02 AU VENDREDI 04/03 DE 8H30 À 17H00**

 EN COLLABORATION
AVEC, HIPPOLYTE
DANGBETO
EX-INTERNATIONAL
FRANCE ESPOIR
PRÈS DE 350 MATCHS
EN PROFESSIONNEL

 **STADE
ST-MICHEL**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 10/02/22

Président : WATTELLIER Eric (excusé)
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Présidente : Aline GARRIGUE
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

DIRECTION TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE : du 04/02/22, enquête sur l'arbitrage. Pris note, transmis à la CDA.

LFA : du 04/02/22 : invitation à des réunions de formation Teams. Pris note

LFO : du 08/02/22, demandant la date de l'AG d'été du District et de la remise Challenge MDS. L'AG du District est prévue le vendredi 24/06/22.

M. BEN AMAR Jamel : concernant les matches futsal. Pris note, transmis au Président de la Commission Futsal et à la CDA.

Le Bureau du Comité Directeur demande à ce que les consignes suivantes soient strictement respectées, sous peine de sanctions financières, en Championnat Futsal D1 :

- La FMI est **OBLIGATOIRE**
- Respect de l'horaire du coup d'envoi et présence des équipes 45 minutes **MINIMUM** avant le match
- Protège-tibias **OBLIGATOIRES** avec tenue de footballeur et chaussures adaptées (baskets)
- Tous les joueurs doivent être pourvus d'un maillot dont le numéro doit correspondre à l'ordre de présentation figurant sur la feuille de match

SALANCA FC : du 07/02/22, concernant un match de ce week-end. Pris note, transmis à la CDA pour suite à donner.

RAPPEL

Les matches retour débutant ce week-end en SENIORS D1, le Bureau du Comité Directeur rappelle : qu'à l'issue de la saison 2021/2022, la D1 devra règlementairement revenir à 12 équipes (OFFICIEL 66 N°25 DU 11/02/22).

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 08/02/22

Président : Jean-Claude DELATRE (excusé)

Secrétaire Championnats Séniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI (Président de Séance), Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jean-Claude RICHARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC CERDAGNE : du 07/02/22, informant que ses stades (FONT-ROMEUE et OSSEJA) sont indisponibles le 13/03/22 (rugby) et, sollicitant le report du match retour D3 CERDAGNE / BAGES N°23528901 au 27/03/22. Pris note.

FC BAHO-PEZILLA : du 07/02/22, demandant à jouer le match D1 du 13/02 BAHO-PEZILLA / LE BOULOU SJPC le 12/02 à 20h00 stade Armel Costa 1 (accord club adverse). Avis favorable de la Commission.

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 08/02/22, demandant à jouer le match D4 du 13/02 VILLENEUVE-RIVIERE / BAHO-PEZILLA à 10h30 (accord du club adverse). La Commission donne avis favorable.

MATCH REMIS

- Le match D3 du 06/02 ENT. SALANCA-PIA 2 / SPORTING PERPIGNAN NORD 3 N°23813535 est remis au 27/02/22.

RAPPEL : le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22 AS PRADES / FC VILLELONGUE N°24200021 est à jouer en semaine avant le 20/03/22 (date des ¼ le 27/03).

TIRAGE ½ FINALES CHALLENGE R. BAZATAQUI

- Tirage effectué par Marc WATTELLIER, Président Délégué.

Les matches se joueront le 27/02/22 à 15h00 sur le terrain du club 1er nommé.

FC VINCA 2	RC PERPIGNAN SUD 2
FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2	FC LE SOLER 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE

HAUT VALLESPER : 100€ - forfait sur le match D4 du 06/02 C/ RC PERPIGNAN SUD 2.

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

► Tirage des ¼ de Finale de Coupe du Roussillon Séniors le mardi 15/02/22 à 17h00 au siège du District. Certains matches pourront se jouer le 27/02/22, pour les autres équipes qui jouent leur 1/8ème le 27/02, les rencontres se disputeront le 27/03/22.

Article 6 CR SENIORS - A partir des 1/4 de Finale, les rencontres devront obligatoirement se dérouler sur des terrains conformes au Règlement en vigueur appliqué en championnat de Départemental 1 (terrain grillagé avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu). Le club qui ne disposera pas d'un tel terrain ou d'un terrain de remplacement conforme à ces dispositions, jouera chez l'adversaire.

COMPETITIONS JEUNES

CORRESPONDANCE

FC CERDAGNE : du 31/01/22, demandant à jouer le match U13 D2 P/C du 12/02/22 OCP 2 / CERDAGNE N°24251291 le 19/02/22 (problème de transport - minibus indisponible). Sous réserve d'accord du club adverse.

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 03/02/22, demande le report du match U13 D3 P/A du 12/02/22 VILLENEUVE - RIVIERE / RIVESALTES 2 N°24251359 au 26/03/22 (accord du club adverse joint). La Commission, compte tenu de la situation sanitaire qui nécessite un nombre important de reports de matches, conserve la date de rattrapage du 26/03 (y compris en cas d'intempéries) et donne avis défavorable à cette requête. Au mieux les deux clubs peuvent jouer cette rencontre le 19/02/22 (clubs non concernés par la CR U13).

MATCH REMIS

- Le match U19 D1 du 05/02 FC POLLESTRES / FC ALBERES-ARGELES N°23929662 est remis au 20/02/22 (clubs non concernés par la CR U19)
- Le match U17 D1 FC LE BOULOU SJPC / FC LATOUR BAS ELNE du 05/02 N°24237403 est remis au 20/02/22 (clubs non concernés par la CR U17)
- Le match U13 D3 P/B du 05/02 PEYRESTORTES / FOURQUES-TROUILLAS N° 24251506 est remis au 16/02/22

DEFIS TECHNIQUES U13

- Match U13 D3 P/A du 02/02 USEPMM 6 / VILLELONGUE N°24251333
- Score initial : 1-1 ► Vainqueur défi : USEPMM 6 + 1 point

DOSSIER TRANSMIS EN RÉGLEMENTS & CONTENTIEUX

- Match U13 D3 P/B du 29/01 FOURQUES-TROUILLAS / COLLIOURE-PORT-VENDRES

AMENDE

ATAC : 50€ - Notification hors délai (matches U13 D1 ATAC / ELNE et U13 F2 ATAC / ASPTT).

Le Président de Séance L. NIFOSI
Les Secrétaires J-M LEWANDOWSKI et R. SANCHEZ

Commission du Foot d'Animation

Concernant les plateaux U9 et U11, il est rappelé :

- Qu'en cas de non-participation aux différents plateaux pour raison COVID (Cas contact et/ou cas confirmés) ou autre motif, les clubs ont l'obligation d'informer le district par mail (le vendredi avant 17h00 au plus tard).
- De la même façon, ils doivent informer les clubs organisateurs de leur absence sur un plateau au plus tard à J-1.
- **Si ces dispositions ne sont pas respectées, les clubs fautifs seront passibles d'une sanction financière et ce, à partir de ce week-end des 12 et 13/02/22 (décision du Comité Directeur).**



Commission des Féminines

REUNION DU 09/02/22

Présidente : Zakia MAALOU (excusée)

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Patricia BREUX, Annick COUEFFEC, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements

MATCH REMIS

- Le match U16F du 06/02 LE BOULOU SJPC / CANET RFC N°24373643 est remis au **MERCREDI 16/02/22**

FORFAIT D'EQUIPE

SC NARBONNE MONTPLAISIR : **100€** - forfait d'équipe sur le match U16F du 06/02 NARBONNE / LEZIGNAN

La Secrétaire
Manon ALLIEU



Commission des Terrains & Installations Sportives

REUNION DU 07/02/22

Coordinateur CDTIS / CRTIS : Marc WATTELIER

Président : Gérard ANCEL

Secrétaire : Jean-Claude RICHARD

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Luc GARCIA, Francis GOORIS, Charles PLANAS

Excusés : Jean-Louis CAPDEVIELLE, Eric MOUSSET

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA LFO

- Frais de visite pour les clubs
- Montant du remboursement de frais de déplacement

COMPTE RENDU des VISITES EFFECTUEES

- ESTAGEL Stade AVEROS - FC BECE VALLEE de l'AGLY (pas de contrôle à la demande du club)
- SAINT NAZAIRE : Stade Marc TANYERES - ASC ST NAZAIRE (pas de contrôle à la demande du club)

VISITES PROGRAMMEES

- PEZILLA LA RIVIERE Stade ARMEL COSTA 1
Le 09 février 2022 à 19h ► MM. GARCIA - RICHARD
- PRADES : Stade Thierry CAYUELA (mail envoyé pour RDV)
MM. RICHARD - CHOBRAUX
- LATOUR BAS ELNE : Stade Municipal (mail envoyé pour RDV)
MM. ANCEL - PLANAS
- ALENYA : Stade Raymond HERNANEZ (mail envoyé pour RDV)
MM. ANCEL - PLANAS
- SAINT CYPRIEN : Stade Gaston GODAIL (mail envoyé pour RDV)
MM. ANCEL - PLANAS
- PERPIGNAN : Stade Jean LAFFONT (en attente de remplacement des projecteurs)
MM. ANCEL - RICHARD
- PERPIGNAN : PARC des SPORTS 1-2-4
Le 28 février 2022 à 19h30 ► MM. ANCEL - RICHARD

► Courriers aux clubs de CLAIRA - BAS VERNET - ELNE - SAINT ANDRE - RIVESALTES

Prochaine réunion sur convocation

Le PRESIDENT
M. ANCEL GERARD

Le SECRETAIRE
M. RICHARD Jean-Claude

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 09/02/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Michel RAMONEDA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match U13 D3 du 29/01/22 N°24251348 LES CHAMPIONS ST JACQUES / FC LE BOULOU SJCP 2

REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- La feuille de match incomplète.
- Les différents courriels du club des CHAMPIONS ST JACQUES.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux CONVOQUE les dirigeants responsables des deux équipes présents le jour du match, pour sa prochaine réunion prévue le 16 février 2022 à 18h30, munis de leur licence (masque obligatoire).

► DOSSIER EN SUSPENS

Match U17 D2 du 22/01/22 N°24244298 PERPIGNAN AC / SP PERPIGNAN NORD

REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- Le dossier en suspens et les pièces y figurant.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux CONVOQUE les Présidents des deux clubs et le joueur AUSTINE ODEH Justice (9603796392) pour sa prochaine réunion prévue le 16 février 2022 à 18h00, munis de leur licence (masque obligatoire).

► DOSSIER EN SUSPENS



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U17 D2 du 29/01/22 N°24244303 SP PERPIGNAN NORD / FC DES ASPRES

REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- Le dossier en suspens.
- Les observations écrites du SP PERPIGNAN NORD, suite à la demande d'évocation du FC DES ASPRES.
- La feuille du match U17 D2 du 22/01/2022 PERPIGNAN AC / SP PERPIGNAN NORD et le rapport initial de l'arbitre officiel, ainsi que son rapport complémentaire du 02/02/22, demandé par le secrétariat du district.

▪ Attendu que :

- lors du match U17 D2 du 22/01/2022 PERPIGNAN AC / SP PERPIGNAN NORD, le joueur ZABEL Yanis licence n°2547382668 a été averti à la 55' et n'a pas reçu d'autre avertissement durant ce match, conformément aux dires de l'arbitre officiel, celui-ci n'était pas censé être concerné par un match de suspension pour cumul d'avertissement ;
 - le SC PERPIGNAN NORD n'a découvert la situation qu'à l'issue du match contre le FC DES ASPRES, lorsque ce dernier a formulé une demande d'évocation ;
 - le SP PERPIGNAN NORD a contacté le secrétariat du district le 02/02/22, qui lui a confirmé que le joueur en cause n'aurait pas dû être sanctionné d'un match de suspension ferme pour cumul d'avertissements et que, sa précédente sanction disciplinaire allait être dûment rectifiée conformément aux deux rapports de l'arbitre officiel (averti pour comportement antisportif et inscription au fichier des avertissements) ;
 - il résulte de ce qui précède que le joueur ZABEL Yanis n'était pas en état de suspension à la date du 29/01/2022.
- Considérant qu'en conséquence, lors de la rencontre citée en rubrique, qui s'est déroulée le 29/01/2022, le joueur en cause avait règlementairement le droit d'y participer et que de ce fait, il ne peut pas être donné match perdu par pénalité au SP PERPIGNAN NORD.

PCM : La CRC, statuant en premier ressort, CONFIRME LE RÉSULTAT DU MATCH ACQUIS SUR LE TERRAIN et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation : SC PERPIGNAN NORD **3 - 2** FC DES ASPRES

Match FUTSAL D1 du 29/01/22 N°24114733 EMPIRE FUTSAL 2 / FC BANYULS SUR MER

REPRISE DU DOSSIER

Vu :

- L'absence de feuille de match et les courriels d'EMPIRE FUTSAL 2 et du FC BANYULS SUR MER.
- Les explications fournies par le dirigeant d'EMPIRE FUTSAL 2 (M. EL KHIR Bilal, licence n° 1475315080), ayant répondu à la convocation de la CRC.
- L'absence de dirigeant du FC BANYULS SUR MER, également convoqué.

PCM : La CRC, statuant en premier ressort, décide de donner MATCH À JOUER et, transmet le dossier à la commission compétente pour date à fixer.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 D3 du 29/01/22 N°24251496

E. FOURQUES TROUILLAS POLLESTRES / G. COLLIOURE PORT VENDRES

Vu :

- L'absence de feuille de match.
- Les courriels des deux clubs.

▪ Attendu que les deux équipes ne se sont pas déplacées pour la rencontre citée en rubrique

PCM : La CRC, statuant en première instance, dit qu'il y a lieu DE DONNER MATCH PERDU PAR FORFAIT (-1PT) AUX DEUX ÉQUIPES (article 39 des épreuves officielles de l'annuaire du district) et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

FOURQUES-TROUILLAS-POLLESTRES **0F-0F** COLLIOURE PORT VENDRES

▪ Et inflige aux deux clubs une amende de **50€** pour forfait d'équipe.

Match D3 du 06/02/22 N°23813533

OL DU HAUT VALLESPYR / FC VINCA AMIS DE C. BRUNIER 2

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match formulées par l'OL DU HAUT VALLESPYR, pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
- La feuille du match disputé par l'équipe 1 du FC VINCA en date du 30 janvier 2022 (Coupe du Roussillon Séniors FC VINCA 1 / OC PERPIGNAN 1).

▪ Attendu que le FC VINCA 2 n'a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe 1.

▪ Considérant que le FC VINCA 2 n'est pas en infraction avec l'article 151 alinéa 1 des RG de la FFF.

PCM : La CRC, statuant en première instance, rejette les réserves de l'OL DU HAUT VALLESPYR comme non fondées, CONFIRME LE RÉSULTAT DU MATCH ACQUIS SUR LE TERRAIN et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

HAUT VALLESPYR **1-2** VINCA 2

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte de l'OL DU HAUT VALLESPYR (article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district).

▪ A noter que M. SICARD Pierre-Luc, dirigeant de l'OL DU HAUT VALLESPYR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

Match D4 du 06/02/22 N°23911888

FC ST CYPRIEN 2 / CHAMPIONS ST JACQUES

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

► **DOSSIER EN SUSPENS**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 D3 du 05/02/22 N°24251503
FC LE BOULOU SJPC / SALEILLES OC 2

Match arrêté

Vu :

- La feuille de match.

► DOSSIER EN SUSPENS

LA PRÉSIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. PISCITELLO Joseph

PROCHAINE REUNION
LE 16/02/22



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d’Ethique

REUNION DU 09/02/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présent : Gérard ANCEL, Claude POURCEL, Eric MOUSSET, Logan ROPERO

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO (suppléant)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

RAPPEL

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d’Ethique)

Prochaine réunion le 16/02/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 03/02/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE REÇUE

- Courriel de l'ASC ST NAZAIRE demandant 3 arbitres officiels pour la rencontre D4 du 06/02/2022 à 15H00 SALEILLES OC – ASC ST NAZAIRE.
- Reçu courriel de M. BEN AMAR Jamel demandant à intégrer l'arbitrage Futsal, la CDA valide sa demande.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M^{lle} CALLEJON Nina – 02/02/2022 + 06/02/2022
- Indisponibilité de M. MENDEZ Thomas – 05/02/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros – 29/01/2022 + 05/02/2022
- Indisponibilité de M. DUFOUR Dylan – 12/03/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal – 16/02/2022 => 27/02/2022
- Indisponibilité de M. FROGER Maxens – 20/02/2022
- Indisponibilité de M. HALNA Nils – 27/02/2022
- Indisponibilité de M. PERRIN Nathan – 20/02/2022

CONSEIL DE L'ORDRE

- Indisponibilité tardive : 1 arbitre rappelé à l'ordre.
- Convocation conseil de l'ordre : 3 arbitres convoqués.

La CDA

